

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-119

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE ET L'ASSOCIATION
MUSICALE DE CALUIRE ET CUIRE
(AMC2)

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. ROULE

L'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2), née de la fusion au 1^{er} janvier 2012 de l'École de Musique de Caluire et Cuire et du Centre Musical Bissardon, est liée à la Ville par un contrat d'objectifs et de moyens qui prend fin le 31 décembre 2015. Les objectifs fixés visaient principalement à rationaliser les activités de l'école pour en diminuer les coûts tout en maintenant un niveau de qualité.

Les représentants de la Ville et de l'association ont élaboré en commun de nouveaux objectifs repris dans l'article 15 du contrat soumis à l'approbation du Conseil Municipal dont l'axe principal est l'adaptation à un contexte territorial nouveau :

- La Métropole de Lyon, créée le 1^{er} janvier 2015 reprend l'organisation des enseignements artistiques, qui était une des compétences obligatoires du Conseil Général.
- L'élaboration en cours d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques.

Le contrat, d'une durée de 4 ans, débutera le 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 39 voix pour et 3 abstentions (M. MATTEUCCI ne prend pas part au vote),

- APPROUVE

le contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Musicale de Caluire et Cuire,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer ledit contrat.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET